Dernière mise à jour: 31 Juillet 2025 - Version n. 4

FICHE D'INFORMATION SCALAPAY IP ET SERVICE DE PAIEMENT PAR LIGNE DE CRÉDIT

Ce document contient les informations précontractuelles concernant les conditions d'utilisation que le client peut trouver à la fin de ce document.

INFORMATIONS SUR SCALAPAY IP S.P.A.

Scalapay IP S.p.A. (« **Scalapay IP** ») est un établissement de paiement de droit italien qui exerce ses activités conformément à l'article *114-sexies* et suivants du décret législatif n° 385 du 1er septembre 1993. Scalapay IP est soumis à la supervision de la Banque d'Italie et est enregistré sous le numéro 36018.0 dans le registre des établissements de paiement disponible à l'adresse https://www.bancaditalia.it/compiti/vigilanza/albi-elenchi/.

Scalapay IP S.p.A. a été autorisée à offrir ses services de paiement en France en libre prestation de services par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (APCR).

NUMÉRO DE TVA: 06078740484

Siège social : Via Nervesa 21, 20139 Milan (MI), Italie. Email certifiée de Scalapay IP: scalapayip@legalmail.it

E-mail: support@ip.scalapay.com

Site internet: https://paymentinstitute.scalapay.com/

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SERVICE DE PAIEMENT

Le service de paiement proposé par Scalapay IP au client permet à ce dernier d'acheter et de payer les produits d'un vendeur en un ou plusieurs versements différés.

En particulier, le service de paiement consiste en l'émission d'un instrument de paiement à usage unique représenté par l'ensemble des procédures convenues entre le client et Scalapay IP et utilisé pour initier l'ordre de paiement relatif à l'achat en faveur du client. Le service de paiement permet au client de payer le produit en plusieurs fois, en utilisant une ligne de crédit égale au montant total dû pour l'achat auprès du vendeur, y compris le prix d'achat, les frais d'expédition, les taxes et tout autre montant appliqué à la transaction par le vendeur ou un tiers. Le paiement différé par le biais de la ligne de crédit est accordé gratuitement par Scalapay IP en tant qu'accessoire de la transaction de paiement.

LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE LA LIGNE DE CRÉDIT

La ligne de crédit sera remboursée, en fonction de la disponibilité du service et conformément au Plan de paiement, en (i) un paiement unique après 14 ou 30 jours à compter de l'achat (ou l'expédition) (« **Pay Later** ») ou (ii) en trois mensualités consécutives sans intérêt (« **Pay in 3** ») ou (iii) en quatre mensualités consécutives sans intérêt (« **Pay in 4** »), sous réserve de l'approbation de Scalapay IP. Le paiement de la (des) mensualité(s)

différée(s) par le client sera effectué par prélèvement automatique via une plateforme de paiement sur le moyen de paiement accepté par Scalapay IP et indiqué par le client sur son compte.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Lorsque le client demande l'utilisation du service de Scalapay IP pour payer un produit dans le point de vente du vendeur et que cette demande est approuvée, Scalapay IP paie au vendeur le montant total dû pour le produit et les condition d'utilisation ci-dessous entrent en vigueur entre Scalapay IP et le client. En même temps, le client accepte de rembourser à Scalapay IP le montant total payé par Scalapay IP au vendeur, selon un plan de paiement communiqué au moment de l'achat, le(s) moyens(s) de paiement fourni(s) par le client étant facturé(s) en conséquence. Dans le cas de « Pay in 3 » ou « Pay in 4 », le montant du premier versement est débité au moment de l'achat et les versements suivants sont effectués à un mois d'intervalle; dans le cas de l'utilisation de « Pay Later », le montant total du produit sera débité 14 ou 30 jours après la date d'achat et/ou d'expédition du produit.

CESSION DE CRÉDIT

Le crédit relatif aux deuxième, troisième et au quatrième versement (le cas échéant) du plan de paiement en cas d'utilisation du service « Pay in 3 » et « Pay in 4 » et au versement unique en cas d'utilisation du service « Pay Later », est cédé par Scalapay IP à Augusta SPV S.r.l., une société de titrisation de créances créée en vertu de la loi italienne n° 130 du 30 avril 1999.

RISQUES TYPIQUES LIÉS AUX SERVICES

Le non-respect des conditions d'utilisation ci-dessous et du plan de paiement pourrait avoir des conséquences graves pour le client, telles que l'application de frais pour non-paiement ou paiement tardif, l'engagement d'une action en justice pour recouvrer le crédit et la réduction des chances d'accès futur au financement.

La facilité d'accès au service et l'absence de frais liés au report de paiement accordé pourraient inciter à des achats non conscients et donc potentiellement non supportable de la part du client, l'exposant à un risque de surendettement.

L'utilisation du service implique l'engagement du client à rembourser les mensualités aux échéances prévues et, par conséquent, avant d'utiliser le service, le client est invité à vérifier et à évaluer sa capacité de remboursement.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES

L'utilisation du service de paiement est gratuite pour le client.

Le client peut être soumis à d'éventuels frais liés au moyen de paiement choisi. En tout état de cause, il est tenu de rembourser le montant de l'achat aux dates d'échéance indiquées dans le plan de paiement.

Principales charges économiques pour le client		
Intérêts	0%: Pas d'intérêt appliqué.	

non-paiement ou de paiement tardif. Précisément, la commission est appliquée, par échéance, comme suit : - jusqu'à 6 euros si le versement n'est pas effectué dans les 24 heures suivant la date d'échéance ; - jusqu'à 6 euros supplémentaires si le versement n'est pas effectué le neuvième jour suivant la date d'échéance. En tout état de cause, les commissions en cas de retard de paiement ne dépasseront jamais 15 % du coût total du produit, étant entendu que les montants peuvent être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.	Frais en cas de retard de paiement	Les frais de retard s'appliquent exclusivement en cas de
- jusqu'à 6 euros si le versement n'est pas effectué dans les 24 heures suivant la date d'échéance; - jusqu'à 6 euros supplémentaires si le versement n'est pas effectué le neuvième jour suivant la date d'échéance. En tout état de cause, les commissions en cas de retard de paiement ne dépasseront jamais 15 % du coût total du produit, étant entendu que les montants peuvent être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retarc ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.	·	non-paiement ou de paiement tardif. Précisément, la
dans les 24 heures suivant la date d'échéance; - jusqu'à 6 euros supplémentaires si le versement n'est pas effectué le neuvième jour suivant la date d'échéance. En tout état de cause, les commissions en cas de retard de paiement ne dépasseront jamais 15 % du coût total du produit, étant entendu que les montants peuvent être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonctior de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		commission est appliquée, par échéance, comme suit :
- jusqu'à 6 euros supplémentaires si le versement n'est pas effectué le neuvième jour suivant la date d'échéance. En tout état de cause, les commissions en cas de retard de paiement ne dépasseront jamais 15 % du coût total du produit, étant entendu que les montants peuvent être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonctior de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		- jusqu'à 6 euros si le versement n'est pas effectué
pas effectué le neuvième jour suivant la date d'échéance. En tout état de cause, les commissions en cas de retard de paiement ne dépasseront jamais 15 % du coût total du produit, étant entendu que les montants peuvent être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		dans les 24 heures suivant la date d'échéance;
pas effectué le neuvième jour suivant la date d'échéance. En tout état de cause, les commissions en cas de retard de paiement ne dépasseront jamais 15 % du coût total du produit, étant entendu que les montants peuvent être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		- jusqu'à 6 euros supplémentaires si le versement n'est
En tout état de cause, les commissions en cas de retard de paiement ne dépasseront jamais 15 % du coût total du produit, étant entendu que les montants peuvent être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		pas effectué le neuvième jour suivant la date
de paiement ne dépasseront jamais 15 % du coût total du produit, étant entendu que les montants peuvent être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		d'échéance.
du produit, étant entendu que les montants peuvent être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		En tout état de cause, les commissions en cas de retard
être arrondis à la deuxième décimale. Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		de paiement ne dépasseront jamais 15 % du coût total
Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de 25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		du produit, étant entendu que les montants peuvent
25 euros, le montant maximal de la pénalité est de 3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		être arrondis à la deuxième décimale.
3,75 euros en cas de non-paiement des deux versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		Ainsi, à titre d'exemple, si le coût du produit est de
versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		25 euros, le montant maximal de la pénalité est de
de chaque versement. Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		3,75 euros en cas de non-paiement des deux
Une réduction de la commission de retard est prévue si le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		versements dans les 9 jours suivant la date d'échéance
le Client informe préalablement, via la section dédiée de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		'
de son Compte Scalapay (au moins 24 heures avant l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		·
l'échéance), de son impossibilité de régler à la date prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		· ·
prévue et indique une nouvelle date de paiement. La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
La commission effectivement due, réduite en fonction de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
de cette Communication, est affichée au Client au moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
moment de la confirmation. Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		
Cependant, si le Client n'effectue pas le paiement à la nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		·
nouvelle date indiquée, les commissions de retard ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		
ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront en plus de la commission réduite.		nouvelle date indiquée, les commissions de retard
		ordinaires précédemment mentionnées s'appliqueront
Taux annuel effectif global (TAEG) 0 %		en plus de la commission réduite.
	Taux annuel effectif global (TAEG)	0 %

Le taux moyen effectif global (TEGM) prévu par l'article 2 de la loi n° 108/96 (dite "loi anti-usure") peut être consulté sur le <u>site</u> du ministère de l'économie et des finances.

RETRAIT

Retrait du client. Le client a le droit de résilier les conditions d'utilisation dans un délai de 14 jours à compter de leur conclusion en envoyant un courrier électronique à l'adresse email support@ip.scalapay.com. En tout cas, à tout moment avant l'achat différé, le client peut se retirer des conditions d'utilisation sans encourir de frais, par simple notification écrite à envoyer à support@ip.scalapay.com.

Après l'exécution de l'achat, le client n'a pas le droit de révoquer l'ordre de paiement, mais il peut se retirer des conditions d'utilisation sans avoir à payer de frais, par simple notification écrite envoyée à l'adresse électronique <u>support@ip.scalapay.com</u>. Dans ce cas, le client reste toutefois tenu de payer toutes les sommes dues pour l'utilisation du service et concernant le paiement du produit acheté auprès du vendeur, et son retrait ne constitue pas une révocation du consentement donné pour imputer les sommes dues au moyen de paiement choisi.

Retrait de Scalapay IP. Scalapay IP peut résilier les conditions d'utilisation avec un préavis de 60 jours. En outre, Scalapay IP peut résilier les conditions d'utilisation à tout moment en cas de survenance de certaines circonstances, par exemple: non-paiement ou paiement incomplet par le client, risque de fraude, utilisation du service par le client d'une manière incompatible avec la loi, les conditions d'utilisation ou la bonne foi.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative au produit acheté et liée au contrat de vente entre le vendeur et le client doit être faite à l'encontre du vendeur, Scalapay IP étant étrangère au contrat de vente.

Le client peut soumettre une réclamation concernant le service de paiement offert par Scalapay IP ou tout contestation concernant la performance de Scalapay IP par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple à l'adresse suivante : Via Nervesa 21, 20139 Milan (MI) ou par email à l'addresse reclami@ip.scalapay.com. La réclamation doit être présentée sous la forme indiquée sur le site https://paymentinstitute.scalapay.com/reclami dans la section des réclamations.

Scalapay IP s'efforcera de résoudre la plainte dans les 15 jours suivant sa réception dans le cas de plaintes relatives au service de paiement offert; 30 jours pour d'autres types de plaintes relatives aux opérations de Scalapay IP, prolongeables jusqu'à 90 jours calendaires dans des cas particulièrement complexes; Toutefois, si le client ne reçoit pas de réponse dans ce délai ou n'est pas satisfait de la réponse reçue, il peut soit:

- (i) déposer un recours auprès de l'Arbitrato Bancario Finanziario (« ABF »). L'ABF est un système alternatif à la justice civile pour la résolution des litiges entre les banques et les intermédiaires et leurs clients concernant les transactions et les services bancaires et financiers. Les consommateurs français peuvent déposer un recours auprès de l'ABF par l'intermédiaire de la plateforme Fin-Net, le réseau européen de coopération entre les organismes nationaux de règlement extrajudiciaire des litiges en matière de banque, d'assurance et de services financiers. Pour plus d'informations, les clients peuvent consulter le guide pratique pertinent accessible à ce lien, consulter la page web de FIN-NET disponible ici ou demander des informations directement à Scalapay IP;
- (ii) déposer un recours auprès des autorités judiciaires ordinaires, sans préjudice de l'obligation de passer par la procédure de médiation auprès d'un organisme de médiation spécialisé dans les litiges bancaires et financiers et inscrit au registre spécial tenu par le ministère de la justice.

Le Client peut, à tout moment, déposer une plainte auprès de la Banque d'Italie, en utilisant également le service en ligne disponible sur le site de la Banque d'Italie, dans la section « <u>Services for the Public</u> ».

Les présentes conditions d'utilisation ont été mises à jour pour la dernière fois le 31 juillet 2025 - Version n. 4

CONDITIONS D'UTILISATION DES SERVICES DE PAIEMENT ET DE LA LIGNE DE CRÉDIT DE SCALAPAY IP

Les présentes conditions d'utilisation, y compris la fiche d'information, s'appliquent entre Scalapay IP S.p.A. et le client qui utilise le service de paiement Scalapay.

1. Définitions

Aux fins du présent document, les termes suivants, exprimés au singulier ou au pluriel, ont la signification indiquée ci-dessous:

Compte Scalapay: le compte personnel du Client activé suite à l'enregistrement sur la Plateforme Scalapay à travers le site www.scalapay.com ou l'application *mobile* Scalapay suite à l'acceptation des conditions générales de Scalapay S.r.l. dont le siège est à Nervesa 21, 20139 Milan (MI), C.F. / P. VAT 06891080480, REA no. MI - 2606390;

Compte Scalapay IP: la section du Compte Scalapay consacrée à la relation entre le Client et Scalapay IP pour l'utilisation du Service de Paiement;

Achat différé: l'achat effectué par le client de tout produit auprès d'un vendeur via le service de paiement;

Scalapay S.r.l.: Scalapay S.r.l., société unipersonnelle ayant son siège à Milan, Via Nervesa 21, numéro de TVA 06891080480, propriétaire de la plateforme Scalapay. Scalapay S.r.l. et Scalapay IP sont soumis au contrôle conjoint de Scalapay Limited;

Plateforme de Scalapay: l'infrastructure informatique et numérique utilisée par Scalapay IP pour la fourniture de ses services;

Scalapay IP: la société Scalapay IP S.p.A., dont le siège social se trouve à Milan, Via Nervesa 21, numéro de TVA 06078740484, numéro REA MI - 2688662, capital social: 5.284 254,00 euros, un établissement de paiement de droit italien enregistré sous le numéro 36018.0 dans le registre des établissements de paiement;

Augusta SPV: Augusta SPV s.r.l., un véhicule de titrisation de crédit conformément à la loi n° 130 du 30 avril 1999;

Service de paiement : le service de paiement offert au client par Scalapay IP, conformément à l'article 1, co.2,

lett., h-septies.1, nn. 4.2 et 5 du décret législatif du 1er septembre 1993, n. 385 ("TUB"), et qui consiste en l'émission d'un instrument de paiement unique (c.-à-d, valable pour la réalisation d'un seul ordre de paiement lié à un achat différé) représenté par l'ensemble des procédures convenues entre le client et Scalapay IP, régi par les présentes conditions d'utilisation et utilisé pour initier l'ordre de paiement lié à l'achat différé. À titre de service accessoire au Service de paiement, Scalapay IP accorde au Client une ligne de crédit dont le montant correspond au prix du produit acheté par le client et représente la ou les échéances que le client s'engage à payer à Scalapay IP ou à Augusta SPV (en tant que cessionnaire du crédit) aux dates prévues (la « Ligne de crédit »). La Ligne de Crédit, c'est-à-dire la somme d'argent avancée par Scalapay IP et représentant le prix du produit, sera remboursée, sous réserve de la disponibilité du service et conformément au Plan de Paiement, en (i) un seul paiement 14 ou 30 jours après l'Achat Différé (ou l'expédition) ("Pay Later") ou (ii) en trois mensualités consécutives sans intérêt ("Pay in 3")") ou (iii) en quatre mensualités consécutives sans intérêt ("Pay in 4")"), sous réserve de la création d'un Compte Scalapay et de l'activation d'un Compte Scalapay IP et de l'approbation de la demande dpar Scalapay IP;

Client: la personne physique qui utilise le Service de paiement offert par Scalapay IP conformément aux présentes Conditions d'utilisation;

Conditions d'utilisation: les présentes Conditions d'utilisation qui s'appliquent au Service rendu par Scalapay IP au Client. Les Conditions d'utilisation concernent les opérations de paiement individuelles qui ne font pas partie d'un contrat-cadre au sens du Règlement de la Banque d'Italie sur la transparence des transactions et des services bancaires et financiers du 29/07/2009 et modifications et intégrations successives;

Coût total du produit: le montant total payable par le client pour l'achat d'un produit dans un point de vente, y compris le prix d'achat, les frais d'expédition, -----

les taxes et tout autre montant appliqué à la transaction par le vendeur ou des tiers;

Produit: tout bien et/ou service qui peut être acheté par le Client auprès du vendeur en payant le prix correspondant par le biais du Service de paiement;

Vendeur: la société ou l'entreprise qui accepte l'instrument de paiement délivré au Client par Scalapay IP, conformément aux présentes Conditions d'utilisation, donnant aux Clients la possibilité d'acheter ses produits dans ses boutiques en ligne et/ou en magasin par le biais d'un paiement différé via le service de paiement.

Point de vente: tout local, magasin physique, site internet ou plateforme numérique où les produits du vendeur peuvent être achetés par le biais du service de paiement;

Ligne de crédit : le financement auxiliaire accordé par Scalapay IP au client dans le cadre de l'opération de paiement effectuée par l'intermédiaire du Service de paiement conformément à l'article 1, co.2, lett., h-septies.1, n° 4.2 et 5 du décret législatif n° 385 du ler septembre 1993 ;

Plan de Paiement : montants et dates d'échéance des versements dus par le client pour le remboursement de la ligne de crédit, communiqués par e-mail au client au moment de l'achat différé;

Demande: la demande que le client adresse à Scalapay IP afin d'utiliser le service de Paiement pour l'achat d'un ou plusieurs produits du vendeur au point de vente, qui peut être approuvée ou rejetée par Scalapay IP;

Plateforme de paiement ou Service: la plateforme de paiement autorisée à opérer au sein de l'espace économique européen ("EEE") par laquelle le montant des versements dans le cadre du plan de paiement est débité de la méthode de paiement indiquée par le client, par exemple Stripe Payments Europe, Limited, une société de droit irlandais dont le siège social est situé au 1, Grand Canal Street Lower, Grand Canal Dock, Dublin (Irlande) ou une autre entité disposant des licences requises par les dispositions applicables et ayant conclu un accord avec Scalapay IP;

Moyen de paiement: tout moyen de paiement accepté par Scalapay IP (par exemple, carte de crédit, carte de débit, carte prépayée ou, le cas échéant, virement bancaire), dont les détails sont fournis par le client lors de la création du compte

Scalapay ou lors de l'activation du compte Scalapay IP ou lors de la première utilisation du service de paiement, à utiliser pour débiter les paiements dus en vertu des présentes conditions d'utilisation et du plan de paiement, ainsi que pour créditer les éventuels remboursements, c'est-à-dire tout moyen de paiement ajouté ultérieurement au compte Scalapay;

Date limite de restitution: jusqu'au 90e (quatre-vingt-dixième) jour suivant le jour où Scalapay IP envoie la confirmation d'approbation de la Demande relative à l'achat d'un Produit lors de l'utilisation du Service de Paiement;

Produits Interdits: tous les biens et/ou services qui ne peuvent être achetés par l'intermédiaire de Scalapay IP parce qu'ils font l'objet de restrictions et, en particulier:

- 1) les jeux d'argent
- 2) les armes
- 3) Drogues et médicaments illégaux
- 4) les produits ou services destinés à la production et à la préparation de médicaments
- 5) Médicaments soumis à prescription médicale
- 6) Prostitution, services d'escorte, clubs de strip-tease (pornographie)
- Produits et services liés à la pédophilie et à l'exploitation sexuelle
- 8) Commerce et vente d'animaux vivants et de produits susceptibles de causer des souffrances aux animaux
- 9) Commerce d'animaux/de plantes rares ou menacés d'extinction
- 10) Produits encourageant la haine, la violence, le racisme ou la discrimination
- 11) le financement participatif (crowdfunding)
- 12) les systèmes pyramidaux, les systèmes de Ponzi ou les systèmes visant à s'enrichir rapidement
- 13) Produits et services fournis sans licence et/ou contrefaçons
- 14) Produits ou services encourageant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- 15) Achat d'or/transfert d'argent
- 16) Produits financiers et services d'investissement
- 17) Crypto
- 18) NFT
- 19) Vente de devises pour les jeux en ligne

- 20) Carte cadeau
- 21) Liquides pour e-cigarettes
- 22) Pari
- 23) Vente et distribution de musique, de films, de logiciels ou d'autres produits sous licence contrefaits ou sans autorisation
- 24) Tout autre produit ou service qui viole ou facilite directement la violation d'une marque, d'un brevet, d'un droit d'auteur, d'un secret commercial, d'un droit de propriété ou de la vie privée d'un tiers.
- 25) Sites de vente exclusivement dédiés au segment B2B
- 26) Transfert d'argent
- 27) Services sous abonnement.

2. OBJET DU SERVICE

2.1. Le Service de paiement offert par Scalapay IP au Client permet à ce dernier d'acheter et de payer les Produits d'un Vendeur à travers un ensemble de procédures convenues entre le Client et Scalapay IP régies par les présentes Conditions d'utilisation, qui permettent au Client d'initier l'ordre de paiement de l'Achat différé. À cet effet, Scalapay IP paie au Vendeur le Coût total du Produit et accorde au Client, à titre d'accessoire à l'opération de paiement, la Ligne de Crédit, dont le montant correspond au Coût Total du Produit. La Ligne de Crédit est remboursée par le Client aux dates d'échéance prévues dans le Plan de paiement.

2.2. Le Plan de paiement, en fonction de la disponibilité du service de paiement au Point de vente, peut prévoir : (i) un paiement unique 14 ou 30 jours après l'achat ou l'expédition différés (« Pay Later ») ou (ii) trois mensualités consécutives sans intérêt (« Pay in 3 ») ou (iii) quatre mensualités consécutives sans intérêt (« Pay in 4 »).

2.3 Conformément à l'article 122, paragraphe 1, point c) et d), de la loi bancaire italienne, les présentes Conditions d'utilisation ne sont pas soumises au titre VI, chapitre II, de la loi bancaire consolidée (« TUB ») en raison (i) de la non-application d'intérêts et (ii) de la courte durée du crédit. Toutefois, les dispositions relatives à la transparence des transactions et des services bancaires et financiers et toute disposition applicable émise par la Banque d'Italie s'appliquent aux présentes Conditions d'utilisation.

3. CESSION DE LA CRÉANCE À AUGUSTA SPV

Si le Client utilise le Service, il reconnaît que les deux versements qui suivent le premier versement dans le cadre de la Plateforme de paiement seront cédés à Augusta SPV S.r.l., à ses parties liées et à leurs cessionnaires, et il accepte cette cession. Par conséquent, en cas d'utilisation du service Pay in 3 ou Pay in 4 ou Pay Later, Scalapay IP, également en sa qualité de asset manager d'Augusta SPV, fera débiter les versements via la Plateforme de paiement conformément aux modalités et délais prévus dans le Plan de paiement. Le Client s'engage à payer à Scalapay IP ou, le cas échéant, à Augusta SPV, les échéances convenues relatives à la Ligne de Crédit aux dates d'échéance fixées dans le Plan de paiement. Le Client peut trouver la Politique de Confidentialité de Augusta SPV à l'annexe I de ces Condition d'utilisation.

4. CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

Pour utiliser le service, le Client doit

- (i) être une personne physique majeure;
- (ii) posséder la capacité d'agir nécessaire pour s'engager vis-à-vis de Scalapay IP;
- (iii) résider en France;
- (iv) être titulaire d'un Compte Scalapay;
- (v) activer un Compte Scalapay IP. Lors de l'activation du Compte Scalapay IP, le Client est tenu de confirmer et/ou de mettre à jour les informations fournies lors de l'activation du Compte Scalapay (nom et prénom, date de naissance, nationalité, code fiscal, adresse résidentielle, adresse électronique, numéro de téléphone, détails d'un Moyen de paiement valable jusqu'à ce que tous les versements dans le cadre du Plan de paiement aient été payés) de fournir des données supplémentaires (lieu de naissance, sexe, détails et copie d'une pièce d'identité), afin de permettre à Scalapay IP de vérifier l'identité du Client, de prévenir la fraude et, le cas échéant, de s'acquitter de ses obligations en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme. Le Client autorise Scalapay S.r.l. à communiquer à Scalapay IP les données téléchargées sur la Plate-forme Scalapay, qui

sont nécessaires pour utiliser le Service Scalapay IP et pour vérifier l'identité du Client, en utilisant également des services tiers;

(vi) disposer d'un Moyen de paiement valide et/ou des autorisations nécessaires à son utilisation.

5. VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DU CLIENT

5.1 Scalapay IP peut procéder à des vérifications appropriées pour confirmer l'identité du Client, en demandant tous les documents nécessaires à cette fin, par exemple une pièce d'identité valide. Cette vérification est nécessaire pour permettre à Scalapay IP de remplir ses obligations en vertu des lois contre le blanchiment d'argent, le terrorisme et la prévention de la fraude. Scalapay IP peut faire appel à des services tiers pour vérifier les informations fournies par le Client.

5.2 Si la demande de documentation par Scalapay IP au Client est faite dans le but de se conformer aux obligations des lois anti-blanchiment d'argent et anti-terrorisme ou pour prévenir la fraude, et que le Client n'est pas en mesure de fournir la documentation demandée, le Client reconnaît que Scalapay IP a le droit de résilier les Conditions d'utilisation conformément à l'article 17.3.. Dans ce cas, le Client sera toujours obligé d'effectuer tous les paiements dans le cadre du Plan de paiement.
5.3 Scalapay IP peut contacter des agences de crédit afin d'obtenir des informations utiles à la décision d'accorder ou non la Ligne de crédit.

6. CONCLUSION DES CONDITIONS D'UTILISATION UTILISATION DU SERVICE DE PAIEMENT

6.1. La Demande avec laquelle le Client demande à utiliser le Service de paiement est transmise via l'App Scalapay ou le Site Internet au moment où le Client choisit le Service de paiement pour payer le Produit au Point de Vente du Vendeur. Avec la Demande, le Client donne son consentement à l'opération de paiement et ces Conditions d'Utilisation sont stipulées entre le Client et Scalapay IP. Au moment de la Demande, Scalapay IP peut demander l'autorisation de bloquer le montant correspondant à la première échéance auprès de l'institution qui a émis le Moyen de paiement du Client afin de vérifier la validité de ce Moyen de paiement. Le montant est bloqué jusqu'à ce que le Client effectue l'Achat différé. Cependant, Scalapay IP

ne peut donner aucune garantie quant au délai nécessaire à l'émetteur du Moyen de paiement/à la banque du Client pour traiter les instructions de Scalapay IP et débloquer les fonds préautorisés.

6.2. La Demande d'utilisation du service de paiement et l'exécution du Service sont soumises à l'approbation de Scalapay IP, comme indiqué à l'article 7.

6.3. Une fois la Demande approuvée, Scalapay IP acquiert la transaction de paiement résultant de l'achat du Produit par le Client qui a choisi d'utiliser le Service de Paiement. Scalapay IP paie au Vendeur le Coût Total du Produit et transmet au Client le Plan de Paiement par e-mail, qui peut également être consulté sur le Compte Scalapay. Parallèlement, dès l'octroi de la ligne de crédit, le client est tenu de payer le Coût total du Produit en plusieurs versements et selon les échéances prévues dans le Plan de paiement.

6.4. En exécutant l'Achat différé via le service de paiement, le client autorise Scalapay IP à débiter le de paiement, le(s) versement(s) moyen conformément au Plan de paiement. Si le Client a indiqué plus d'un moyen de paiement, Scalapay IP peut débiter n'importe lequel d'entre eux et, en cas d'échec, débiter un autre moyen de paiement indiqué par le Client. Tout dysfonctionnement et/ou accès autorisé au Moyen de paiement est exclusivement imputable au Client, qui reste tenu de payer les montants dus pour l'utilisation du Service. 6.5. Par l'intermédiaire du Compte Scalapay, le client peut:

- rembourser tout ou partie des versements effectués dans le cadre du Plan de paiement, même avant leur date d'échéance, sans qu'il ait à supporter de frais ou de coûts supplémentaires;
- reporter la date d'échéance du versement dans le cadre du Plan de paiement. Dans ce cas, Scalapay IP facturera au client des frais calculés sur la base des critères énoncés à l'article 9.3 à la date d'échéance reportée.
- consulter sa situation comptable et administrative en ce qui concerne l'état des paiements liés au Plan de paiement.
- 6.6. En cas de non-respect du Plan de paiement, Scalapay IP en informera le Client et l'invitera à effectuer le paiement dans les 24 heures suivant la

date d'échéance. Le Client reconnaît que le non-respect du Plan de paiement peut avoir des conséquences graves pour le Client, telles que l'application de frais de non-paiement ou de retard de paiement tels que visés à l'article 9, l'engagement d'une action en justice pour recouvrer la dette, et la réduction de la capacité du Client à accéder à un financement à l'avenir. Scalapay IP est autorisée à transmettre les informations relatives au non-respect du Plan de paiement aux systèmes d'information sur le crédit.

7. APPROBATION DE LA DEMANDE

- 7.1. Méthode d'approbation de la demande. Chaque demande est soumise à l'approbation spécifique de Scalapay IP, qui est toujours libre de la rejeter à sa seule discrétion, ou de l'annuler ou de la suspendre après son approbation. Par exemple, Scalapay IP peut décider de ne pas donner suite à la demande, ou d'annuler ou de suspendre la demande déjà approuvée dans les cas suivants :
- (i) la communication de données incorrectes ou fausses par le Client lors de l'activation du Compte Scalapay ou du Compte Scalapay IP;
- (ii) la violation par le client des obligations énoncées à l'article 10 des Conditions d'utilisation ;
- (iii) le non-paiement et/ou le paiement incomplet des montants dus pour un Achat différé antérieur aux dates d'échéance fixées dans le Plan de paiement;
- (iv) le risque perçu de fraude par Scalapay IP et/ou la nécessité de se conformer aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à toute autre ordonnance légale, réglementaire ou émanant d'une autorité;
- (v) le risque que le Client ne remplisse pas ses obligations de paiement dans le cadre de l'Achat différé;
- (vi) toute utilisation du Service par le Client ou un tiers perçue par Scalapay IP comme n'étant pas conforme à la loi, aux Conditions d'utilisation et/ou à la bonne foi.
- 7.2. Moment de l'exécution de la demande. Le Client donne son consentement à l'exécution de l'opération de paiement, qui est réputé reçu au moment où il présente la demande, et qui sera exécuté immédiatement après l'approbation de la demande.

La demande peut être révoquée jusqu'au moment de son approbation.

- 7.3. Non-approbation de la demande. En cas de non-approbation de la demande, Scalapay IP informera le Client que l'Achat différé ne peut pas être effectué. Il est entendu que le Client peut toujours procéder à l'achat du Produit directement auprès du Vendeur sans utiliser le Service de Paiement. En cas d'annulation ou de suspension d'une demande déjà approuvée, Scalapay IP remboursera intégralement tous les montants facturés au Client sur le moyen de paiement utilisé pour acheter le Produit et annulera et/ou supprimera tous les frais futurs.
- 7.4. Confirmation et approbation de la demande. En cas d'approbation de la demande ces Conditions d'utilisation prennent effet et Scalapay IP communiquera la confirmation au Client et au Vendeur en débitant le premier versement prévu dans le Plan de paiement. Si plusieurs versements sont prévus, le moyen de paiement du Client sera ensuite débité des frais supplémentaires prévus dans le Plan de paiement aux dates d'échéance respectives et crédité à Augusta SPV.
- Le montant exact de chaque paiement et sa (ses) date(s) d'échéance sont indiqués dans l'échéancier de paiement envoyé par Scalapay IP au Client et peuvent être consultés à tout moment par le Client en accédant à son Compte Scalapay.
- Le Client peut, à tout moment, avancer la date de paiement d'un versement prévu dans le Plan de paiement directement à partir du Compte Scalapay.

8. CONDITIONS ÉCONOMIQUES DU SERVICE

- 8.1. L'utilisation du service de paiement par le Client est gratuite et n'entraîne pas de frais, d'intérêts et/ou d'autres charges, à l'exception de la facturation de frais en cas de retard et/ou de défaut de paiement prévue à l'article 9 des Conditions d'utilisation.
- 8.2. Le Client peut être soumis à des coûts potentiels associés au moyen de paiement ou à des taxes, frais ou autres coûts supplémentaires non imposés par Scalapay IP ou payés à Scalapay IP et pour lesquels Scalapay IP n'est pas responsable.

9. COMMISSIONS EN CAS DE NON-PAIEMENT OU DE PAIEMENT TARDIF

9.1. En cas de non-respect du Plan de paiement, Scalapay IP est en droit de facturer au Client des frais, à titre de pénalité, pour chaque échéance qui n'est pas payée à temps; les frais facturés sont dus aux coûts que Scalapay IP doit supporter en raison du défaut ou du retard de paiement de l'échéance à la date d'échéance stipulée dans le Plan de paiement. Les frais sont calculés comme suit:

- jusqu'à 6 EUR si le versement n'est pas effectué dans les 24 heures suivant la date d'échéance dans le cadre du Plan de paiement;
- jusqu'à 6 EUR supplémentaires si le versement n'est pas effectué au plus tard le neuvième jour suivant la date d'échéance dans le cadre du Plan de paiement.

9.2. En tout état de cause, le total des commissions prélevées pour chaque Achat différé ne peut excéder 15 % du Coût total du Produit ou le montant maximum autorisé par la loi applicable, le plus bas de ces deux montants étant retenu, et peut être arrondi à la deuxième décimale (par exemple, une commission de 1,529 € sera arrondie à 1,53 €). Par conséquent, à titre d'exemple, si le Coût total du Produit est de 25 euros, le montant maximum qui peut être facturé à titre de commission ne peut excéder 3,75 euros (15 % de 25 euros).

Si le Client n'effectue pas les paiements dus, il peut ne pas être en mesure d'utiliser le service à l'avenir.

9.3 Une réduction sera appliquée aux frais visés à la clause 9.1 dans le cas où le Client communique dans la section appropriée du Compte Scalapay, dans les 24 heures précédant la date d'échéance du versement, qu'il n'est pas en mesure de respecter la date d'échéance en vertu du Plan de paiement, en indiquant la date à laquelle il sera en mesure de payer le montant du versement dû (ci-après, la "Communication"). Les frais de retard effectivement facturés, sur la base de l'escompte applicable, seront indiqués directement au moment de la communication.

Si, à la suite de la Communication, le Client ne paie pas, les frais prévus à l'article 9.1 ci-dessus s'appliqueront.

Exemple : le Client communique à Scalapay IP la nécessité de payer le versement avec un retard de 7 jours par rapport à ce qui était initialement prévu dans le Plan de paiement. Des frais réduits de 1 euro seront facturés pour ce retard au moment de la communication.

Toutefois, si, après 7 jours à compter de la communication, le paiement de l'acompte restant n'a pas été effectué, des frais de retard seront facturés sans escompte et conformément aux dispositions de l'article 9.1 en plus de la commission payée en vertu du présent article 9.3.

10. OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- s'assurer que toutes les informations fournies au moment de l'activation du compte Scalapay IP sont correctes et précises et qu'elles sont maintenues à jour, complètes et valides à tout moment jusqu'au paiement intégral de toutes les sommes dues pour l'utilisation du Service;
- (ii) de ne pas supprimer le moyen de paiement et de s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour autoriser les débits dans le cadre du Plan de paiement;
- (iii) notifier rapidement à Scalapay IP tout changement ou modification du moyen de paiement ou des données y afférentes;
- (iv) contacter rapidement Scalapay IP en cas de dysfonctionnement du moyen de paiement, en indiquant un autre moyen de paiement;
- (v) informer rapidement Scalapay IP en cas de circonstances empêchant le respect du Plan de paiement;
- (vi) garder les identifiants d'accès confidentiels et empêcher tout accès non autorisé au Compte Scalapay, au Compte Scalapay IP et aux appareils par lesquels le Client accède au (c'est-à-dire Service téléphone portable, ordinateur personnel), ainsi que notifier rapidement à Scalapay IP tout détournement éventuel des identifiants d'accès et toute utilisation non autorisée ou abusive du Service par des tiers;
- (vii) ne pas utiliser le service pour des activités illégales ou frauduleuses;
- (viii) ne pas utiliser le service pour acheter des Produits Interdits, tels que définis à l'article 1.

Les notifications au titre du présent article peuvent être envoyées aux adresses spécifiées à l'article 19.3 des Conditions d'Utilisation.

11. PAIEMENTS AUTOMATIQUES À SCALAPAY IP ET AUTORISATION DE DÉBIT DIRECT

11.1. Au moment de l'Achat différé, le Client autorise Scalapay IP à débiter automatiquement les montants indiqués dans le Plan de paiement du Moyen de paiement via la Plateforme de paiement. Le Client reconnaît à Scalapay IP la possibilité d'encaisser ou d'annuler les montants indiqués dans le Plan de paiement à partir de n'importe quel moyen de paiement fourni par le Client.

11.2. Le Client ne peut pas supprimer le Moyen de paiement utilisé pendant toute la durée des présentes Conditions d'utilisation, c'est-à-dire jusqu'au paiement de la (des) échéance(s) dans le cadre du Plan de paiement.

11.3 Si le débit d'un moyen de paiement échoue et que le Client a saisi plusieurs moyens de paiement sur le Compte Scalapay, le Client reconnaît que Scalapay IP a le droit de débiter n'importe lequel d'entre eux.

II.4. Le Client est seul responsable de la suffisance des fonds sur son Moyen de paiement et s'engage à notifier rapidement à Scalapay IP tout remplacement ou changement du Moyen de paiement ou des données y afférentes. En cas de dysfonctionnement du Moyen de paiement, le Client est tenu de contacter rapidement Scalapay IP en proposant ou en saisissant un autre Moyen de paiement. Il est entendu que tout dysfonctionnement du Moyen de paiement est exclusivement imputable au Client, qui sera en tout état de cause tenu de payer le montant dû aux dates d'échéance respectives, sauf accord écrit contraire entre les Parties.

12. RETOURS ET REMBOURSEMENTS

12.1. Les retours et remboursements des Produits achetés par le biais du Service de paiement sont régis par le contrat conclu par le Client avec le Vendeur, auquel Scalapay IP n'est pas lié.

12.2. Une demande de retour ou de remboursement ne suspend pas l'obligation du Client de payer les montants dus pour l'utilisation du service de paiement. 12.3 Si, à la Date limite de retour, le Vendeur a informé Scalapay IP qu'il a autorisé le retour ou le remboursement de tout ou partie du Produit, Scalapay IP suspendra, modifiera ou annulera le Plan de paiement et, si nécessaire, créditera les montants dus au Client sur le même Moyen de paiement que celui utilisé pour l'Achat différé.

12.4. Scalapay IP n'assume aucune obligation en ce qui concerne les remboursements effectués après l'expiration de la date limite de retour, dont le traitement reste entièrement de la responsabilité du Client et du Vendeur.

12.5. Si le Client a utilisé un bon de réduction pour effectuer un Achat différé, Scalapay IP reste étrangère au montant payé via le bon de réduction et ce montant ne peut donc en aucun cas être remboursé, même en cas de retour du Produit ou de réclamation.

13. SÉCURITÉ DU COMPTE SCALAPAY

13.1. Le Client est responsable de la protection et de la préservation de la confidentialité du Compte Scalapay IP et reconnaît que Scalapay IP n'est pas responsable de l'accès et/ou de l'utilisation non autorisés du Compte Scalapay IP et des adresses électroniques et/ou des numéros de téléphone et/ou des Moyens de paiement associés au Compte Scalapay IP.

13.2 En créant un Compte Scalapay IP, le Client accepte et s'engage à :

- a) déclarer que toutes les informations fournies au moment de la création du Compte Scalapay sont correctes et précises et les maintenir à jour, complètes et valides pendant toute la durée des Conditions d'utilisation;
- b) maintenir le contrôle du compte IP de Scalapay et empêcher quiconque d'y accéder;
- ne pas utiliser de fausses identités, de faux numéros de téléphone, de fausses méthodes de paiement, de fausses adresses e-mail sans autorisation pour la création du Compte Scalapay et du Compte Scalapay IP;
- d) ne pas utiliser le Service de paiement pour des activités illégales et/ou frauduleuses.

14. TRANSACTIONS NON AUTORISÉES ET CONTESTATIONS

14.1 Le Client qui constate une opération de paiement non autorisée ou incorrectement exécutée doit en informer Scalapay IP sans délai indu et, en tout état de cause, au plus tard dans un délai de 13 mois à compter de la date du débit.

14.2 La demande de contestation d'une opération non autorisée ou incorrectement exécutée doit être formalisée par l'envoi, via les canaux indiqués à l'article 18, du formulaire de contestation prévu à cet effet, disponible sur le site de Scalapay IP (https://paymentinstitute.scalapay.com/),

accompagné de tous les documents requis dans ledit formulaire. Si la demande et/ou la documentation fournie par le Client est incomplète, Scalapay IP contactera le Client pour obtenir les informations manquantes. La demande de contestation est considérée comme complète uniquement lorsque toutes les informations nécessaires ont été transmises à Scalapay IP. La prise en charge de la demande n'est pas subordonnée à la réception de documents non strictement nécessaires (tels qu'une plainte déposée auprès des autorités), lesquels pourront néanmoins être demandés ultérieurement.

14.3 Une fois la demande complète reçue, Scalapay IP effectuera sans délai les vérifications nécessaires et remboursera le montant contesté au plus tard à la fin du jour ouvrable suivant la réception de la demande de contestation.

14.4 En cas de suspicion de fraude ou de mauvaise foi de la part du Client, Scalapay IP pourra suspendre le remboursement, en informant immédiatement le Client et les autorités compétentes.

14.5 L'envoi de la demande de contestation et la gestion de l'instruction y afférente ne donnent lieu à aucun frais pour le Client.

14.6 S'il est ultérieurement établi que l'opération était autorisée, Scalapay IP se réserve le droit de redébiter le montant précédemment remboursé, en utilisant le même moyen de paiement utilisé pour l'opération contestée, dans un délai de 120 jours à compter de la réception de la demande de contestation par Scalapay IP.

15. LIMITES DE RESPONSABILITÉ

15.1 Scalapay IP s'engage à fournir le Service de manière continue et en temps utile. Scalapay IP ne peut cependant pas être tenu responsable de :

- (i) les interruptions éventuelles du service et son indisponibilité
- (ii) les limitations d'accès au Service dues à la défaillance ou au mauvais fonctionnement des systèmes informatiques du Vendeur et du Client;
- (iii) le temps nécessaire au traitement des demandes et à l'exécution de l'opération de paiement.

15.2 Scalapay IP ne peut être tenu responsable de l'accès non autorisé au Compte Scalapay et au Compte Scalapay IP et de l'utilisation non autorisée du Service et des adresses e-mail et/ou numéros de téléphone associés aux Comptes qui résultent d'une violation de l'obligation de garder les identifiants d'accès confidentiels et d'empêcher l'accès non autorisé au Compte Scalapay, au Compte Scalapay IP et à vos appareils.

15.3 Le Client reconnaît que Scalapay IP et Augusta SPV sont étrangers au contrat de vente du Produit conclu entre le Client et le Vendeur. Le Client dégage Scalapay IP et Augusta SPV de toute responsabilité à cet égard :

- (i) la conclusion du contrat de vente du Produit, son objet et son exécution;
- (ii) aux défauts ou vices du Produit, ainsi qu'en cas de non-livraison ou de livraison tardive du Produit ou d'exécution de toute obligation du Vendeur à l'égard du Client ou de tiers;
- (iii) l'impossibilité d'acheter un Produit via le service de paiement.

16. DURÉE

Les Conditions d'utilisation prennent effet à compter de l'approbation de la demande et jusqu'au paiement de toutes les sommes dues par le Client pour l'utilisation du service de paiement.

17. RETRAIT

17.1 Résiliation par le Client. Le Client a le droit de résilier les Conditions d'utilisation dans un délai de 14 jours à compter de leur conclusion en envoyant un courrier électronique à support@ip.scalapay.com. En tout cas, à tout moment avant l'Achat différé, le Client peut se retirer

des présentes Conditions d'utilisation sans encourir de frais, par simple notification écrite envoyée à l'adresse électronique support@ip.scalapay.com.

Après l'exécution de l'Achat différé, le Client n'a pas le droit de révoquer l'accord de paiement, mais il peut se retirer des présentes Conditions d'utilisation sans avoir à payer de frais, par simple notification écrite envoyée à l'adresse électronique support@ip.scalapay.com. Dans ce cas, toutefois, le Client reste tenu de payer toutes les sommes dues pour l'utilisation du service et concernant l'achat d'un Produit dans le Point de vente du Vendeur et, dans ce cas, et la rétractation ne constitue pas une révocation du consentement donné pour imputer les sommes dues au moyen de paiement choisi.

17.2 Résiliation par Scalapay IP. Scalapay IP peut résilier les présentes Conditions d'utilisation à tout moment, à sa seule discrétion et sans donner de raisons, en donnant au Client un préavis de 60 (soixante) jours.

Scalapay IP peut fermer le Compte Scalapay IP du Client et résilier les Conditions d'utilisation ou choisir de restreindre l'utilisation du service si l'une des situations suivantes se Produit :

- a) le non-paiement et/ou le paiement incomplet d'achats antérieurs, y compris l'absence, pour quelque raison que ce soit, de débits selon le moyen de paiement;
- b) le risque perçu de fraude par Scalapay IP et/ou la nécessité de se conformer aux dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent ou à toute autre disposition légale, réglementaire ou ordonnée par les autorités;
- c) toute utilisation du Service par le Client d'une manière qui n'est pas conforme à la loi, aux Conditions d'utilisation et/ou à la bonne foi.

17.3 Scalapay est en droit de résilier immédiatement les Conditions d'utilisation, moyennant une notification écrite au Client, en cas de violation par le Client des obligations prévues à l'article 10 ou à l'article 5.2.

17.4. En cas de retrait ou de résiliation des Conditions d'utilisation pour quelque raison que ce soit, les obligations de Scalapay IP en matière de remboursement resteront en vigueur jusqu'au paiement intégral de la (des) échéances(s) ou

pendant une période de 60 jours à compter de la date du dernier Achat différé.

18. COMMUNICATIONS

18.1. Les Conditions d'utilisation et toutes les communications destinées au Client sont fournies en format électronique et sont rédigées en langue français/anglaise. Le Client peut à tout moment obtenir une copie papier des Conditions d'utilisation auprès de Scalapay IP, en adressant une demande à support@ip.scalapay.com.

18.2 Les communications au Client conformément aux Conditions d'utilisation seront effectuées par Scalapay IP par e-mail, téléphone ou SMS ou Whatsapp à l'adresse e-mail ou au numéro spécifié par le Client dans son Compte Scalapay.

18.3 Les communications du Client à Scalapay IP en vertu des Conditions d'utilisation seront effectuées par le Client par e-mail à support@ip.scalapay.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier simple à l'adresse suivante : Via Nervesa 21, 20139 Milan (MI).

19. RÉCLAMATIONS

19.1 Toute réclamation et/ou tout litige relatif au Produit doit être adressé directement au Vendeur conformément aux conditions et procédures indiquées dans le contrat de vente du Produit.

19.2. Le Client peut introduire une réclamation auprès de Scalapay IP concernant le Service de Paiement offert par Scalapay IP ou tout contestation concernant la performance de Scalapay IP à Scalapay IP par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier simple à l'adresse suivante : Via Nervesa 21, 20139 Milan (MI), ou par courriel à reclami@ip.scalapay.com. La réclamation doit être soumise dans le formulaire indiqué sur le site internet : https://paymentinstitute.scalapay.com/reclami.

Scalapay IP s'efforcera de résoudre la réclamation dans les 15 jours suivant sa réception dans le cas de plaintes relatives au service de paiement offert; 30 jours pour d'autres types de plaintes relatives aux opérations de Scalapay IP, prolongeables jusqu'à 90 jours calendaires dans des cas particulièrement complexes; toutefois, si le Client ne reçoit pas de réponse dans le délai imparti ou n'est pas satisfait de la réponse reçue, il peut soit:

- déposer un recours auprès de l'arbitrage bancaire et financier. L'ABF est un système alternatif à la justice civile pour la résolution des litiges entre les banques et les intermédiaires et leurs Clients concernant les transactions et les services bancaires et financiers. Pour plus d'informations, le Client peut consulter le Guide pratique pertinent accessible à ce lien, ou demander des informations directement à Scalapay IP. Les consommateurs français peuvent déposer un recours auprès de l'ABF par l'intermédiaire de la plateforme Fin-Net, le réseau européen de coopération entre les organismes nationaux de règlement extrajudiciaire des litiges en matière de banque, d'assurance et de services financiers. Pour plus d'informations, les Clients peuvent consulter le guide pratique pertinent accessible à ce lien, consulter la page web de disponible ici ou demander des informations directement à Scalapay IP;
- déposer un recours auprès des autorités judiciaires ordinaires, sans préjudice de l'obligation de passer par la procédure de médiation auprès d'un organisme de médiation spécialisé dans les litiges bancaires et financiers et inscrit au registre spécial tenu par le ministère de la justice

20. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

20.1 Les présentes Conditions d'utilisation et tout document connexe sont régis par le droit italien. En cas de litiges entre le Client et Scalapay IP concernant la validité, l'interprétation et/ou l'exécution des

Conditions d'utilisation et éventuellement des documents connexes, le tribunal du lieu de résidence ou de domicile du Client sera compétent.

21. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

21.1. Le traitement des données à caractère personnel du Client est effectué conformément au RGPD (Reg. UE nº 2016/679) et à la législation applicable française vigueur sur la protection des données personnelles. Les données à caractère personnel du Client seront traitées principalement pour l'exécution du contrat conclu avec le Client. En tant que personne concernée, le Client a le droit de demander l'accès, la rectification et/ou la suppression de ses données personnelles, de s'opposer à leur traitement ou de demander la limitation de ce traitement, de demander le transfert de ses données personnelles à des tiers ainsi que de déposer des plaintes auprès des autorités chargées de la protection des données. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles par Scalapay, veuillez-vous référer à la Politique de confidentialité de Scalapay IP. La politique de confidentialité de Scalapay IP peut être consultée par le Client à travers le lien suivant : https://paymentinstitute.scalapay.com/policy dans la section « politique de confidentialité ».

21.2 Les données à caractère personnel et les informations fournies au moment de la création du Compte Scalapay sont transférées à Scalapay IP pour l'exécution du Service au moment de l'Achat différé auprès du Vendeur.

ANNEXE I

Augusta SPV S.r.l. - Politique de confidentialité

Augusta SPV S.r.l., société à responsabilité limitée à associé unique, constituée en vertu de la loi nº 130 du 30 avril 1999 (la« **loi sur la titrisation** »), dont le siège social est situé Via San Prospero 4, 20121, Milan, code fiscal, numéro de TVA et numéro d'inscription au registre des sociétés de Milan - Monza - Brianza - Lodi 12670620967, en tant que responsable du traitement des données, respecte votre vie privée et s'engage à protéger les données à caractère personnel vous concernant.

La présente politique de confidentialité (ci-après dénommée la « **politique** ») explique les raisons pour lesquelles nous collectons et gérons des données personnelles dans le cadre des traitements des données effectués par Augusta SPV S.r.l., ainsi que la manière dont nous garantissons leur protection.

Augusta SPV S.r.l. s'engage à traiter vos données conformément au Règlement général sur la protection des données (Reg. UE 2016/679), mieux connu sous le nom de « **RGPD** », et à toute autre loi applicable en matière de protection de la vie privée. En particulier, le traitement des données personnelles effectué par Augusta SPV S.r.l. sera basé sur les principes de licéité, de loyauté, de transparence, de limitation des finalités et de stockage, de minimisation des données, d'exactitude, d'intégrité et de confidentialité.

1. OBJECTIF DE LA PRÉSENTE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La présente Politique est rédigée conformément aux articles 13 et 14 du RGPD et a pour but de vous informer sur la manière dont Augusta SPV S.r.l. traite vos données personnelles, collectées dans le cadre d'une opération de titrisation de créances conformément à la Loi sur la titrisation et à la Loi sur l'affacturage (loi n° 52 du 21 février 1991). En particulier, nous avons acquis auprès de la société **Scalapay IP** S.p.A. (« **Scalapay IP »)** une créance résultant du contrat que vous (la « **Personne concernée** ») avez conclu avec Scalapay IP pour l'utilisation de ses services de paiement qui, conformément aux articles 1, point *h*, *septies* 1, 4.2 et 5 du Texte Unique Bancaire (décret législatif n° 385 du 1er septembre 1993), vous ont permis d'acheter moyennant paiement échelonné un produit ou un service à un entrepreneur actif dans la vente ou la fourniture de produits et de services.

Il est important que vous lisiez la présente politique, ainsi que tout autre avis que nous pourrions fournir pour compléter, mettre à jour ou approfondir les informations relatives à la collecte et au traitement des données à caractère personnel. Nous coordonnerons ces avis afin que les conditions appliquées au traitement des données à caractère personnel soient toujours présentées de la manière la plus transparente et la plus accessible qui soient.

2. RESPONSABLE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

Augusta SPV S.r.l. (ci-après également « **Augusta** ») agit en tant que responsable du traitement des données (le « **Responsable du traitement** ») et prend en charge vos données personnelles. Vous pouvez contacter le Responsable pour recevoir des informations sur le traitement de vos données personnelles et pour exercer les droits que le RGPD reconnaît à la personne concernée à l'adresse privacy@130servicing.com :

Les données à caractère personnel dont Augusta est entrée en possession, en sa qualité susmentionnée de responsable du traitement autonome, à la suite de la réalisation de la cession

susmentionnée, qui fait l'objet de la présente politique, ont été collectées auprès de Scalapay IP. Cette acquisition de données à caractère personnel est nécessaire pour la réalisation de la cession et de la titrisation des créances et des activités de gestion ultérieures du portefeuille titrisé, qui seraient autrement impossibles.

3. QUELLES DONNÉES PERSONNELLES COLLECTONS-NOUS?

Le présent paragraphe décrit les types de données à caractère personnel que nous traitons. Au paragraphe 4, nous expliquons les finalités pour lesquelles nous traitons ces données à caractère personnel.

Coordonnées: prénom, nom, code fiscal, lieu de naissance (commune, département, pays), date de naissance, sexe, pièce d'identité (numéro, autorité de délivrance, date de délivrance, date d'expiration), adresse de résidence, adresse de domicile, appartenance à la catégorie des personnes politiquement exposées, niveau de risque en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux.

Détails du paiement : (quatre derniers chiffres et date d'expiration du moyen de paiement) **Données sur les achats et à l'échéancier**

4. POUR QUELLES FINALITÉS TRAITONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES?

Nous limitons la quantité de données à caractère personnel collectées à ce qui est nécessaire pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées, tel que décrit ci-dessous. Nous limitons, protégeons et contrôlons toutes nos ressources informatiques contre les accès non autorisés, les dommages, les pertes ou les destructions, physiques ou électroniques. Nous ne conservons les données à caractère personnel que pendant la durée décrite ci-dessous, pour répondre à vos demandes, ou plus longtemps si la loi l'exige.

Nous traitons les données à caractère personnel uniquement pour les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Afin de faciliter la compréhension des finalités, des bases juridiques et des conditions dans lesquelles nous traitons les données, nous présentons ci-dessous un tableau indiquant les catégories de données à caractère personnel traitées, l'objet du traitement (la finalité), la « base juridique » qui autorise chaque traitement et le rend licite.

Catégorie de données	Finalité du traitement	Base juridique	Délai de conservation
Coordonnées et informations de paiement (quatre derniers chiffres et date d'expiration du moyen de paiement) de la personne concernée	Gestion des encaissements et des paiements	Contrat	10 ans à compter de la conclusion du contrat
Coordonnées de la personne concernée, informations sur les achats, moyens de paiement (quatre derniers chiffres et date d'expiration du moyen de paiement)	Activités visant à fournir une réponse aux éventuelles réclamations	Contrat	10 ans depuis la réclamation

Coordonnées	Archivage à l'AUI (archives	Disposition	10 ans à partir
	informatisées uniques)	légale	de la saisie des
			données

Augusta vous informe également qu'aux fins susmentionnées, vos données seront traitées par des moyens informatiques, électroniques, papier et manuels, dans le respect des règles de confidentialité et de sécurité établies par la loi.

5. AVEC QUI POUVONS-NOUS PARTAGER VOS DONNÉES PERSONNELLES?

Vos données personnelles ne seront pas diffusées. Au sein de l'organisation Augusta, les données peuvent être traitées par les préposés des services chargés d'effectuer chaque activité de traitement.

En outre, nous pouvons partager vos données à caractère personnel avec les catégories de destinataires énumérées ci-dessous, pour les finalités énoncées ci-dessous, conformément à des principes de minimisation et de limitation de la finalité, et avec des mesures de sécurité appropriées. Ces destinataires auront accès aux données à caractère personnel nécessaires à l'exécution de ces fonctions (et ne pourront pas les utiliser pour d'autres finalités) et seront tenus de traiter les données conformément à la législation applicable. Nous prendrons toutes les mesures contractuelles, juridiques, techniques et organisationnelles raisonnables pour garantir que vos données à caractère personnel soient traitées avec un niveau de protection adéquat. En particulier, les catégories de personnes auxquelles nous communiquerons les données, en raison et dans la limite des finalités poursuivies, sont les suivantes :

- Sociétés autorisées : Augusta, pour la poursuite des finalités indiquées au paragraphe 4 ci-dessus, peut partager vos données personnelles avec des sociétés autorisées à les traiter en vertu d'actes spéciaux de nomination en tant que sous-traitants;
- Autorités publiques (judiciaires, de surveillance bancaire et financière, etc.): Augusta peut partager les données à caractère personnel vous concernant pour répondre aux demandes, vérifications ou audits des autorités publiques.

6. PENDANT COMBIEN DE TEMPS UTILISERONS-NOUS VOS DONNÉES?

Nous ne conserverons vos données à caractère personnel que pendant la durée nécessaire pour atteindre les objectifs pour lesquels nous les avons collectées, y compris pour nous conformer à toute exigence ou obligation légale, comptable ou de signalement. La durée de conservation applicable à chaque catégorie de données à caractère personnel traitées est indiquée dans le tableau du paragraphe 4 ci-dessus. Pour déterminer la durée de conservation appropriée des données à caractère personnel, nous tenons compte de la quantité, de la nature et de la sensibilité desdites données, du risque potentiel de préjudice résultant de leur utilisation ou de leur communication non autorisée, des finalités pour lesquelles nous les traitons et de la possibilité d'atteindre ces finalités par d'autres moyens, ainsi que des exigences légales applicables.

7. COMMENT PROTÉGEONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES?

Nous limitons la quantité de données collectées, en ne collectons que les données à caractère personnel nécessaires aux finalités et pour la durée nécessaire à cet effet. Nous limitons, protégeons et

contrôlons toutes nos ressources d'information afin d'empêcher tout accès, tout dommage, toute perte ou destruction, qu'ils soient physiques ou électroniques, ou tout accès non autorisé.

8. VOS DROITS

Nous vous rappelons que vous pouvez exercer vos droits sur vos données personnelles en vertu des lois sur la protection des données. Vous trouverez ci-dessous une brève description de ces droits :

8.1. Droit d'être informé

Toute personne physique a le droit d'être informée de la collecte et de l'utilisation de ses données à caractère personnel. Il s'agit d'une exigence fondamentale de transparence telle que définie par le RGPD. La présente politique répond à cette exigence.

8.2. Droit de demander l'accès aux données à caractère personnel

Appelé « demande d'accès », il vous permet d'obtenir une copie des données à caractère personnel que nous détenons à votre sujet et de vérifier qu'elles sont traitées correctement.

8.3. Droit de demander la rectification des données personnelles

Il vous permet de corriger toute donnée incomplète ou inexacte en notre possession ; toutefois, il se peut que nous devions vérifier l'exactitude des nouvelles données fournies.

8.4. Droit de demander l'effacement de données à caractère personnel

Il vous permet de demander la suppression et l'effacement de vos données personnelles s'il n'y a pas de raisons valables de continuer à les traiter. Vous pouvez obtenir l'effacement des données à caractère personnel vous concernant dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD. Veuillez cependant noter que, dans certains cas, nous pourrions ne pas être en mesure de donner suite à votre demande d'effacement pour des raisons juridiques spécifiques (par exemple, si cela est nécessaire pour vous permettre de vous conformer à une obligation légale ou pour constater, exercer ou défendre un droit en justice) qui vous seront communiquées au moment de votre demande.

8.5. Droit d'opposition au traitement des données personnelles

En vertu de l'article 21 du RGPD, vous pouvez vous opposer au traitement de vos données dans les cas où nous, ou un tiers, devrions invoquer l'intérêt légitime et si vous considérez que ce traitement porte atteinte de quelque manière que ce soit à vos droits et libertés fondamentaux.

8.6. Droit de demander la limitation du traitement des données à caractère personnel

Vous pouvez demander la suspension du traitement de vos données à caractère personnel dans les cas prévus à l'article 18 du RGPD.

8.7. Droit de demander le transfert de données à caractère personnel à vous-même ou à un tiers

Nous vous transmettrons vos données à caractère personnel, à vous ou à une personne déléguée par vous, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, dans les conditions prévues à l'article 20 du RGPD.

8.8. Droit d'introduire une réclamation

Nous vous rappelons que vous avez toujours le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de contrôle compétente.

8.9. Droit de donner des instructions sur la conservation et la communication de vos données à caractère personnel après votre décès

Vous pouvez donner des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de leurs données à caractère personnel après le décès à un tiers de confiance certifié chargé de faire respecter les volontés du défunt dans le respect du cadre juridique applicable.

9. CONTACTS

Pour exercer vos droits ou demander des informations sur la manière dont nous traitons vos données personnelles, vous pouvez nous contacter à l'adresse <u>privacy@130servicing.com</u>. Nous ferons tout notre possible pour vous venir en aide. **Attention:** Cette boîte mail est exclusivement réservée aux demandes concernant la confidentialité et le traitement des données personnelles.

Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide concernant les commandes, les comptes, les paiements ou d'autres services liés à l'utilisation de Scalapay IP, veuillez contacter directement le service client à l'adresse suivante : support@scalapay.com.